

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **114 (1988)**

Heft 18

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Neuchâtel: distinction internationale pour une turbine à gaz de 1939

Distinction pour des pionniers...

Le vendredi 2 septembre prochain, Neuchâtel sera le théâtre d'un événement peu commun. L'*American Society of Mechanical Engineers* (ASME), qui est la plus grande association américaine d'ingénieurs mécaniciens, décerne chaque année, depuis 1973, une distinction dans le cadre de l'«History and Heritage Landmarks Program» à des ouvrages techniques remarquables. Elle en récompense le caractère innovateur et exemplaire. L'ASME publie une liste de ces jalons de la technique et veille à leur préservation.

...suisses pour la première fois

L'ASME distingue des jalons nationaux et internationaux de l'histoire de la technique. Cet honneur échoit pour la première fois à un ouvrage suisse : la turbine à gaz de 4 MW des Services Industriels de la ville de Neuchâtel. Il s'agit d'un développement pionnier, dû à BBC en 1939 : c'est la première turbine à gaz ayant fait ses preuves dans la production d'électricité à des fins commerciales. Elle a constitué une contribution suisse d'importance au progrès technique et industriel. Cette turbine à gaz est aujourd'hui considérée comme un jalon important dans l'essor industriel d'un nouveau type de machine ; aujourd'hui encore, elle est parfaitement prête à reprendre du service en cas de nécessité.

Avec la collaboration de la SIA

C'est volontiers que la SIA a accédé à la demande de l'ASME de participer à la préparation et au déroulement de la cérémonie, au cours de laquelle s'exprimeront les personnalités suivantes : MM. Jean-Pierre Authier, conseiller communal de Neuchâtel, Ernest L. Daman, président de l'ASME, Richard W. Foster-Pegg, de la Gas Turbine Division de l'ASME, Walter Hossli, vice-président de BBC Suisse, Nicolas Kosztics, membre du comité central de la SIA, Marcel Mussard, président de la section neuchâteloise de la SIA, et Euan F. C. Somerscales, professeur, président du National History and Heritage Committee de l'ASME.

La cérémonie se déroulera le vendredi 2 septembre 1988 dès 10 h 30 au quai de Champ-Bougin 4, à Neuchâtel, et sera suivie d'un repas. Les membres SIA désireux d'y participer sont priés de s'inscrire au secrétariat central de la SIA (M. P. Escher), case postale, 8039 Zurich, tél. 01/2011570, téléfax 01/2016335.

Swissdata 88 : «Informatique dans le bâtiment»

Swissdata 88, Salon suisse pour le traitement des informations (du 6 au 10 septembre 1988 à Bâle) accueille pour la quatrième fois déjà un secteur spécialement consacré à l'informatique dans le bâtiment.

Le Centre suisse d'études pour la rationalisation dans le bâtiment en assure, comme de coutume, le patronage.

Les applications de l'informatique ont connu ces dernières années un développement fulgurant dans le secteur du bâtiment. Elles concernent en premier lieu les solutions informatiques pour une rationalisation de la planification et du contrôle des coûts de construction, l'établissement des devis et des offres ainsi que le calcul des coûts. D'autre part, les planificateurs accordent de plus en plus d'intérêt aux systèmes de CAO (conception assistée par ordinateur).

Le secteur «Informatique dans le bâtiment» verra sa surface d'environ 1000 m² occupée par quelque 30 exposants qui présenteront leurs gammes de matériels, logiciels et prestations de services propres à ces domaines. On y trouvera en outre des solutions spécifiques s'adressant aux chefs d'entreprises des branches concernées. Swissdata 88 n'est donc pas seulement, d'une manière générale, le plus grand salon de l'informatique en Suisse, il est également la plus grande démonstration de capacités destinée aux spécialistes du bâtiment qui s'intéressent à l'informatique.

Le CRB et la SIA (Société des ingénieurs et des architectes) sont également de la partie dans ce secteur avec leurs propres stands d'information. Ces deux organisations mettent sur pied, dans le cadre de Swissdata 88, une manifestation qui se déroulera le mercredi 7 septembre 1988 (de 9 à 12 heures) au Centre de Congrès de la Foire Suisse d'Echantillons. Au programme : l'assemblée générale du CRB et une réunion de la SIA sur le thème «L'évaluation continue».

Le programme détaillé ainsi que les bulletins d'inscription peuvent être retirés auprès des deux organisations (CRB, tél. 01/2414488 ; SIA, tél. 01/2011570).

Collection des normes SIA : nouvelles parutions

253 Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège ou textile – norme

En plus du champ d'application des normes SIA valables jusqu'ici pour ces revêtements, la norme SIA 253 traite également des revêtements en textile. Elle fixe de façon impérative les exigences pour l'exécution. Dans la partie administrative, outre l'étendue des prestations et le mode de métré, elle règle aussi les conditions pour l'utilisation des deux modes de facturation en usage dans la branche. Elle remplace la norme SIA 133, édition de 1963.

Prix : Fr. 32.— (membres SIA : Fr. 19.20).

331 Fenêtres – norme

La nouvelle norme SIA 331 fixe les exigences de base des fenêtres à un niveau adapté à la technique actuelle ; elle tient compte des effets des exigences accrues dans les domaines de l'isolation thermique et phonique. Dans la partie administrative, elle donne les bases pour la mise en soumission

et les offres, et règle l'étendue des prestations. Elle remplace la norme SIA 131 de 1959, dépassée sur le plan technique.

Prix : Fr. 32.— (membres SIA : Fr. 19.20).

Le coin de la rédaction

Point final

La perspective du marché unique européen ne manque pas de faire bouger les choses bien plus rapidement que prévu, en Suisse aussi bien que dans les pays membres de la CEE.

L'évolution des politiques des transports en est un très bon exemple. Il y a quelques années à peine, le conseiller fédéral Léon Schlumpf, chef du Département des transports, des communications et de l'énergie, estimait que le choix d'une nouvelle transversale alpine ferroviaire ne s'imposait pas avant la fin du siècle et voulait différer cette décision d'une quinzaine d'années au moins.

Or voici que son successeur Adolf Ogi est confronté à ce problème, devenu d'une actualité brûlante : seule la réalisation rapide d'une liaison ferroviaire de base est de nature à contenir les exigences de nos voisins tant nordiques que méridionaux demandant à traverser notre pays avec des convois routiers de 40 tonnes, au lieu des 28 tonnes actuellement autorisées sur nos routes. Compte tenu de la durée de construction d'un tel tunnel (comment rattraper le temps perdu !), on mesure la pression qui va s'exercer sur nos autorités. Certes, l'occasion est belle de faire comprendre à nos partenaires l'intérêt du ferroutage, à condition d'en étendre rapidement la possibilité à tous les convois routiers, sans les limitations de hauteur sur angles actuelles. C'est dire que les promoteurs d'un axe Simplon-Lötschberg n'ont que très peu de temps pour emporter la conviction des autorités fédérales.

On relèvera en passant combien l'Office fédéral des transports a mal conseillé M. Schlumpf : on aurait attendu de cet office qu'il prévoie mieux l'évolution des transports dans les deux prochaines décennies. Ce n'est hélas pas la seule occasion où les doutes sont permis quant à la façon dont il remplit sa mission, à la traîne de mutations qu'il ne saisit de toute évidence pas. Mais comment voudrait-on que l'OFT comprît une situation internationale complexe, alors qu'il s'est révélé par exemple incapable de coordonner l'évolution des transports publics nationaux ?

L'occasion serait venue de soumettre l'OFT à un examen à la fois critique et constructif, dont M. Ogi paraît apte à imposer les conclusions.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef